

11.2 Reporting SASB

Le reporting ci-dessous présente, au niveau de la Compagnie, un ensemble d'indicateurs en matière de développement durable selon le standard américain SASB EM-EP (*Oil & Gas – Exploration & Production*). Ce reporting reprend partiellement les éléments de la déclaration de performance extra-financière consolidée (chapitre 5) dont les périmètres et méthodologie de reporting sont présentés au point 5.11 du chapitre 5.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Émissions de gaz à effet de serre			
EM-EP-110a.1	Émissions mondiales brutes directes (Scope 1)	Oui	Périmètre opéré : 37 Mt CO₂e En part patrimoniale : 51 Mt CO ₂ e (Source : DEU 2022, §5.4.4)
	Pourcentage de méthane dans les émissions directes	Oui	1,1 Mt CO₂e, i.e., 3% 42 kt CH ₄ (Source : DEU 2022, §5.4.4)
	Pourcentage couvert par les règlements limitant les émissions directes	Oui	23 Mt CO₂e, i.e., 60% (Source : DEU 2022, §5.4.4, périmètre Europe)
EM-EP-110a.2	Part du brûlage de gaz dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	4,5 Mt CO₂e
	Part des autres modes de combustion dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	26 Mt CO₂e
	Part des émissions des procédés dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	6 Mt CO₂e
	Part des émissions d'évacuation dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	0,5 Mt CO₂e
	Part des émissions fugitives dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	0,5 Mt CO₂e

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
	Émissions de gaz à effet de serre		

TotalEnergies s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

EM-EP-110a.3	Discussion des stratégies ou plans, à long terme et court terme, de gestion des émissions directes et des objectifs de réduction des émissions et analyse des performances réalisées par rapport à ces objectifs	Oui
---------------------	--	-----

Objectifs climat de la Compagnie :

Objectifs 2030 Monde (Scope 1+2)

- Réduire les émissions de GES (**Scope 1+2**) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 38 Mt CO₂e d'ici 2025. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour ses activités opérées, pour les porter ainsi entre 25 et 30 Mt CO₂e
- Améliorer en moyenne l'**efficacité énergétique** des installations opérées de 1% par an depuis 2010
- Réduire les **émissions de méthane**⁽²⁾ des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025, et de 80% entre 2020 et 2030
- Maintenir l'**intensité des émissions de méthane** en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées
- Réduire le **brûlage de routine**⁽³⁾ à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030.

Objectifs 2030 Monde (Scope 3)

- Maintenir les émissions de GES **Scope 3**⁽⁴⁾ liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques à un niveau inférieur à 400 Mt CO₂e, d'ici 2025 et 2030
- Réduire les émissions de GES **Scope 3 des produits pétroliers** vendus dans le monde de plus de 30% d'ici à 2025 par rapport à 2015 ; à horizon 2030, l'objectif de réduction est d'au moins 40%.

Objectifs 2030 Monde (Scope 3)

- Réduire l'**intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques** utilisés par les clients de plus de 25% par rapport à 2015. À l'horizon 2025, la réduction visée est d'au moins 15% (**Scope 1+2+3**).

Dans les faits :

- Une réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à **40 Mt CO₂e** en 2022
- **15%** d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2022
- Des émissions de méthane déjà réduites de **50%** entre 2010 et 2020 et de **34%** entre 2020 et 2022
- Une intensité méthane de moins de **0,1%** pour les installations gazières opérées
- Plus de **90%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2022
- Des émissions Scope 3 limitées à **389 Mt CO₂e** hors effet COVID-19 en 2022, en-dessous du niveau de 2015
- Une baisse des émissions de GES Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de **27%** (hors effet COVID-19) entre 2015 et 2022
- Une baisse de l'intensité carbone de **12%** entre 2015 et 2022

Il convient de noter que la baisse des émissions de GES de la Compagnie (Scope 1+2+3) en 2020, et dans une moindre mesure en 2021, et au premier semestre 2022 pour le Scope 3, est en partie liée à l'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités de TotalEnergies, d'où la mention d'estimations hors effet COVID-19.

(Source : DEU 2022, §5.4.4)

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) Hors méthane biogénique.

(3) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

(4) GHG Protocol - Catégorie 11.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Qualité de l'air			
EM-EP-120a.1	Émissions atmosphériques des polluants suivants : NO _x (hors N ₂ O)	Oui	60 kt (Source : DEU 2022, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : SO _x	Oui	SO₂ : 13 kt (Source : DEU 2022, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : composés organiques volatils (COV)	Oui	COVnm : 48 kt (Source : DEU 2022, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : particules fines (PM ₁₀)	Oui	3,9 kt de poussières totales
Gestion de l'eau			
EM-EP-140a.1	Quantité totale d'eau douce prélevée	Oui	107 000 megalitres (Source : DEU 2022, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce prélevée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	51% (Source : DEU 2022, §5.5.3)
	Quantité totale d'eau douce consommée	Oui	80 000 megalitres (Source : DEU 2022, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce consommée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	52%
EM-EP-140a.2	Volume d'eau produite et reflux généré	Oui	128 263 megalitres (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau rejetée	Oui	51% (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau injectée	Oui	49% (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau recyclée	Oui	0% (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux	Oui	6,6 mg/l Offshore : 12,9 mg/l Onshore : 1,8 mg/l (Source : DEU 2022, §5.5.3)
EM-EP-140a.3	Pourcentage des puits de fracturation hydraulique pour lesquels la composition chimique des fluides de fracturation a été rendue publique	Oui	100%
EM-EP-140a.4	Pourcentage des sites de fracturation hydraulique dans lesquels la qualité des eaux, souterraines ou de surface, s'est détériorée	Oui	0%

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Impacts sur la biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Consciente de la nécessité de préserver la biodiversité, TotalEnergies s'assure de sa prise en compte dans toutes ses activités. En 2016, la Compagnie s'est engagée à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. Dès 2018, TotalEnergies a été signataire de l'initiative act4nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement devenue l'alliance act4nature international.</p> <p>En 2020, TotalEnergies s'est dotée d'une nouvelle ambition biodiversité à l'occasion de la préparation du Plan mondial de la Biodiversité des Nations unies qui a pour objectif de préserver la biodiversité mondiale et met à jour ses engagements publics pour la biodiversité.</p> <p>Cette ambition est basée sur quatre axes : (1) les zones d'exclusion volontaire, (2) la gestion de la biodiversité dans les projets, (3) la gestion de la biodiversité sur les sites existants et les cessations, (4) la promotion de la biodiversité. Cette nouvelle ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO de la Compagnie.</p> <p>Un plan de communication a été conçu et a été déployé auprès des différents secteurs et de la R&D de la Compagnie. Une série de webinaires ouverts à l'ensemble des personnels HSE de la Compagnie a été menée afin de les sensibiliser à cette ambition. Plusieurs réunions spécifiques pour présenter l'ambition aux partenaires de la Compagnie ont été menées et ont permis de recueillir leurs points de vue et leurs recommandations.</p> <p>Un état des lieux des actions déjà réalisées en lien avec les quatre axes de l'ambition biodiversité est présenté dans le tableau ci-après.</p>
Ambition Biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Axe 1 : Les zones d'exclusion volontaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Compagnie s'engage à reconnaître la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones. - TotalEnergies s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique.
			<p>Dans les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement est respecté (sur la base des sites UNESCO inscrits en 2021, la 45^e session du Comité du patrimoine mondial prévue en 2022 en Russie ayant été reportée) - Comme les années passées, la Compagnie n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique en 2022. La liste de ses licences en zone arctique est disponible sur le site internet de la Compagnie.
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Axe 2 : Les nouveaux projets :</p> <p>La Compagnie s'engage à mettre en place un plan d'action biodiversité (PAB) pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre les mesures pour produire un impact positif (gain) net sur la biodiversité.</p>
			<p>Dans les faits :</p> <p>Un plan d'action biodiversité est mis en place sur tous les projets et sites de production opérés situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV et Ramsar, dont certains ont un objectif de gain net. En 2022, sept projets sont concernés, dont quatre projets alignés aux normes de performance de la Société Financière Internationale (Banque mondiale), qui impose un gain net. Ainsi,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PAB du terminal pétrolier existant de Djeno (République du Congo), situé en zone Ramsar, a été développé en 2015 et poursuit son déploiement notamment en contribuant à la surveillance de la zone de ponte de tortues marines attendant au site avec l'ONG partenaire Rénature. Une mise à jour du PAB a aussi été lancée en 2022. - Le PAB du site de production pétrolier terrestre existant de Tempa Rossa (Italie), dont la concession chevauche partiellement une zone UICN II, a été développé en 2019. Une mise à jour est en cours, avec des actions ciblées de protection d'habitats, de renaturation, de protection paysagère, de promotion du maintien d'activités agricoles et d'écotourisme.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Impacts sur la biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Axe 2 : Les nouveaux projets :</p> <p>La Compagnie s'engage à mettre en place un plan d'action biodiversité (PAB) pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre les mesures pour produire un impact positif (gain) net sur la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PAB à gain net du projet pétrolier Tilenga (Ouganda), en partie situé en zone UICN II, est achevé à 100% pour sa phase de conception et sa mise en œuvre a démarré avec le lancement des cinq programmes du plan de gain net. Par exemple, le projet de restauration du corridor forestier de connectivité écologique pour les habitats de chimpanzés de 1 000 ha a été lancé avec 350 ha plantés en 2022. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB à gain net du projet de pipeline EACOP (Tanzanie), longe une zone UICN III, est achevé pour sa phase de conception et sa mise en œuvre se poursuit avec des mesures déjà mises en œuvre proactivement. Par exemple un projet de restauration de récif corallien, à la future arrivée du pipeline à la côte, a été lancé avec une ONG tanzanienne. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB à gain net du projet Mozambique LNG (Mozambique) est achevé pour sa phase de conception. La mise en œuvre des mesures liées à la construction reste suspendue temporairement en raison des problèmes de sûreté dans la région du Cabo Del Gado. Des actions hors PAB, telles que la plantation de 1 000 ha de mangrove et le lancement d'un projet de restauration de récif corallien ont cependant pu être menées en 2022. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - La conception du PAB à gain net du projet Papua LNG (Papouasie-Nouvelle-Guinée) se poursuit et des mesures ERC liées aux activités de préconstruction sont déployées. La mise à jour de la politique biodiversité et le développement d'une stratégie biodiversité ont été réalisés et le comité de conseil biodiversité et sociétal externe est en cours de constitution. Le projet ne traverse aucune aire protégée IUCN ou Ramsar. Ce PAB est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale. - Le PAB du site mixte éolien/solaire terrestre existant Eole/Helio La Perrière (île de la Réunion, France) se poursuit dans le cadre du redéveloppement du site avec notamment des activités de relocalisation et de suivi du Gecko de Bourbon.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
	Impacts sur la biodiversité		
			<p>Axe 3 : Les sites existants :</p> <p>Sur chaque site existant important pour l'environnement (sites des filiales en production de l'Exploration-Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz), certifié ISO14001, un plan d'action biodiversité sera défini au plus tard en 2025 et déployé au plus tard en 2030. TotalEnergies rendra compte de sa mise en œuvre auprès des différentes parties prenantes.</p> <p>Lorsqu'un site cesse son activité, TotalEnergies s'engage à étudier la création de zones riches en biodiversité (habitats pour espèces rares, sanctuaires de biodiversité...) comme une des options de remise en état de ce site.</p> <p>Dans les faits : En 2022, un diagnostic biodiversité a été réalisé sur 43 sites importants pour l'environnement⁽¹⁾ contre 5 en 2021. Ainsi, depuis 2021, 48 des 73 sites importants pour l'environnement ont été diagnostiqués, soit 66% de l'objectif de 2025. De plus, 5 sites ont volontairement mené un diagnostic biodiversité (dépôts M&S et RC, et un centre de formation).</p> <p>Concernant la création de zones riches en biodiversité (habitats, sanctuaires de biodiversité, etc.) comme option de remise en état des sites ayant cessé leur activité, les premières réalisations incluent la création d'un habitat pour reptiles sur les berges de la Garonne et des mesures de préservation d'espèces d'oiseaux et amphibiens protégées à Oberhoffen-sur-Moder, en France. Environ une dizaine d'autres sites, en France, font l'objet d'une évaluation incluant des relevés de biodiversité et la valorisation de la biodiversité pour aboutir à des démarches similaires.</p>
			<p>Axe 4 : La promotion de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du programme Climat, Littoraux et Océans de TotalEnergies Foundation, TotalEnergies souhaite soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes à la biodiversité et des actions de recherche. - TotalEnergies s'engage également à partager les données de biodiversité collectées dans le cadre des études environnementales sur les projets de la Compagnie avec la communauté scientifique et le grand public <p>Dans les faits :</p> <p>Le programme TotalEnergies Foundation soutient l'expédition Polar Pod qui vise à étudier le courant circumpolaire antarctique afin de mieux connaître les échanges air/ océan, valider les mesures satellitaires, observer la biodiversité et l'impact des activités humaines dans la zone. Ces connaissances seront diffusées auprès d'un jeune public à travers un projet pédagogique. Le programme TotalEnergies Foundation soutient aussi le programme de recherche Valasterid porté par la station marine de Concarneau (France), un des sites en région du Muséum national d'Histoire Naturelle. L'objectif de ce programme innovant est d'étudier une filière de valorisation de la biomasse issue d'étoiles de mer qui prolifèrent dans les eaux sud bretonnes, afin de réguler leur propagation et de protéger ainsi des ressources telles que coquilles Saint-Jacques, moules ou bivalves et l'équilibre de leurs écosystèmes. En vue de poursuivre le partage de ses données et outils biodiversité avec la communauté scientifique, la Compagnie a rejoint la plateforme internationale Global Biodiversity Information Facility (GBIF). En 2022, les données chargées concernent les projets de la Compagnie en Argentine, au Surinam, en France et en Belgique. Les données publiées par TotalEnergies ont fait l'objet de plus de 8 200 téléchargements et de 18 citations dans des publications scientifiques. Par ailleurs, l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (Long Term Ecology Laboratory), TotalEnergies et Equinor ont initié en 2018 un programme de collaboration ayant pour objectif de développer un outil de cartographie à large maille des sensibilités de la biodiversité marine. L'outil LEFT Marine (Local Ecological Footprint Tool) est désormais finalisé et disponible en ligne pour les industriels, le secteur public et les ONG.</p>
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	

(1) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 kt/an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Gas, Renewables & Power, qui sont opérés par la Compagnie.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Impacts sur la biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Enfin, la Compagnie mène plusieurs programmes de R&D en matière de biodiversité. Parmi eux, figurent le développement, avec l'UNEP WCMC⁽¹⁾World Conservation and Monitoring Center du programme environnement des Nations unies., d'une méthodologie d'indicateurs d'empreinte biodiversité consolidable au niveau de la Compagnie, le développement d'un outil d'aide à la décision des actions suivant l'approche Eviter-Réduire/ Restaurer-Compenser, un catalogue opérationnel pour les solutions fondées sur la nature, des outils de biosurveillance et suivi utilisant l'ADN environnemental, des travaux sur la cartographie des zones vulnérables au changement climatique et des opportunités que les sites de la Compagnie offrent en termes de corridors écologiques. En 2022, dans le cadre de son programme Sustainab'All, la Compagnie a étendu l'axe 3 de sa politique biodiversité à l'ensemble de ses entités opérées qui doivent désormais toutes se doter d'au moins un plan d'action biodiversité.</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.5.4)</p>
	Nombre de déversements d'hydrocarbures	Oui	49 (Source : DEU 2022, §5.5.2)
	Volume des déversements d'hydrocarbures	Oui	145 m³ (Source : DEU 2022, §5.5.2)
EM-EP-160a.2	Volume des déversements en Arctique	Oui	0 m³
	Volume ayant impacté des côtes dont l'indice ESI est compris entre 8 et 10	Oui	0 m³
	Volume récupéré	Oui	123 m³ (Source : DEU 2022, §5.5.2)
EM-EP-160a.3	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées	Oui	9,7% des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées

(1) World Conservation and Monitoring Center du programme environnement des Nations unies.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones			
EM-EP-210a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de zones de conflit	Oui	12,2% (réserves prouvées)
EM-EP-210a.2	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de terres autochtones	Oui	1,7% des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de terres autochtones

Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité de la Compagnie quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme (UNGP) pour les « risques saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.

Sur cette base, la Compagnie a identifié six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour la Compagnie :

- les **droits humains sur le lieu de travail** des collaborateurs de TotalEnergies et des employés de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux :
 - le travail forcé et le travail des enfants ;
 - la discrimination ;
 - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres.
- les **droits humains et les communautés locales** :
 - l'accès à la terre ;
 - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.
- le respect des **droits humains dans les activités de sûreté** :
 - le risque d'usage disproportionné de la force.

EM-EP-210a.3 Discussion des processus d'engagement et des pratiques liées à l'obligation de vigilance concernant les droits humains, les droits des populations autochtones et les opérations dans les zones de conflit

Oui

Des engagements solides

La démarche de TotalEnergies en matière de respect des droits humains s'appuie sur des engagements solides formalisés, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions de la Compagnie.

TotalEnergies s'engage notamment à respecter, partout où la Compagnie exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR).

En 2016, la Compagnie a publié un document d'information Droits de l'Homme, conformément aux recommandations du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies, disponible sur son site internet. TotalEnergies était ainsi la première société du secteur pétrolier et gazier à le faire.

(Source : DEU 2022, §5.7)

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
-----------	------------	--------	--

Relations avec les populations locales			
--	--	--	--

Renforcer le recours à l'emploi local et soutenir le développement et la création d'entreprises locales

Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels la Compagnie opère (se reporter au point 5.6 de ce chapitre), TotalEnergies entend renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect de ses contraintes opérationnelles. Pour les projets industriels présentés au Comex en fonction des seuils d'investissement, TotalEnergies se donne l'objectif de maximiser pour le pays hôte les emplois et la création de valeur locale, par les achats, la fabrication et le développement des capacités et des compétences locales. Les nouveaux projets dans les énergies renouvelables, notamment les projets d'éoliennes en mer, intègrent progressivement cette méthodologie afin de contribuer au développement de nouvelles filières industrielles et à l'emploi local. La méthodologie prévoit une analyse du contexte local portant sur la réglementation, les attentes des parties prenantes et les capacités économiques et industrielles locales. A partir de cette analyse, en fonction des besoins du projet et des opérations futures sont déterminées les capacités locales existantes, celles nécessitant un soutien de développement et celles non disponibles. L'analyse est complétée par des séances de travail avec les principaux fournisseurs pour recueillir leur point de vue sur la façon de mobiliser et développer le contenu local. Cette démarche permet de définir une stratégie pour développer le contenu local pendant la phase de construction du projet et en opération. Pendant la phase de construction, la stratégie intègre des objectifs et des actions portant sur la formation professionnelle et le soutien aux entreprises locales. Pendant la phase de construction et en opération, les principaux fournisseurs et leurs sous-traitants sont sélectionnés s'ils souscrivent ou dépassent les objectifs de contenu local définis dans les appels d'offres. Afin de suivre l'atteinte des objectifs, les fournisseurs et leurs sous-traitants sont tenus de remettre un reporting précis de leurs réalisations (emploi, utilisation des sous-traitants locaux, investissements et initiatives en matière de développement des compétences et de soutien aux entreprises locales). Il sert de base au calcul d'impact : emplois et valeur locale créés.

Cette démarche a notamment été déployée pour les projets Tilenga en Ouganda et EACOP en Tanzanie. Sur le projet Tilenga, la démarche de développement du contenu local devrait permettre :

- de créer environ 7 800 emplois directs locaux durant la phase de construction dont 60% de techniciens, 25% d'ouvriers, 15% de managers et ingénieurs, avec une stabilisation à environ 3 000 emplois directs durant la phase d'opération ;
- de créer environ 14 000 emplois indirects locaux durant la phase de construction, puis environ 5 000 durant la phase d'opération. Une part significative de ces emplois indirects seront créés dans la région du projet (Buliisa) ;
- de réaliser 1,1 million d'heures de formation par la Compagnie et ses contracteurs ;
- de dépenser environ 700 millions de dollars auprès des fournisseurs locaux durant la phase de construction, cette dépense devant générer jusqu'à 1,2 milliard de dollars de richesse économique nationale supplémentaire⁽¹⁾. En phase d'opération, le site devrait dépenser environ 60 millions de dollars par an auprès de ses fournisseurs ce qui devrait générer environ 100 millions de dollars de richesse économique nationale.

Elle est en cours de déploiement pour les projets Ratawi en Irak et PNG en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Par ailleurs, des analyses de contexte local en phase de préparation d'appels d'offre pour des projets d'éolien offshore en Australie et aux États-Unis (Oregon) ont été également réalisées en 2022.

Depuis la validation du nouveau programme Achats Responsables en janvier 2022, la gestion du contenu local et le partage de la valeur avec les pays hôtes dans lesquels les projets de TotalEnergies sont développés est au cœur de la démarche Achats responsables de la Compagnie.

Par ailleurs, à travers un programme dédié aux jeunes entrepreneurs sur le continent africain, le Challenge Startupper de l'année, TotalEnergies réaffirme sa volonté de soutenir le développement socio-économique des pays dans lesquels la Compagnie est implantée. TotalEnergies contribue ainsi localement au renforcement du tissu social, à travers l'appui apporté aux entrepreneurs les plus innovants, dans la réalisation de leur projet. À la suite du succès de la première édition lancée en 2015-2016 dans 34 pays d'Afrique, l'édition 2018-2019 a été étendue à 55 pays, partout dans le monde. La troisième édition 2021-2022 s'est recentrée sur l'Afrique avec la participation de 33 filiales du continent. Plus de 13 800 dossiers complets ont été déposés sur la plateforme en décembre 2021. En avril 2022, une centaine de lauréats ont été récompensés (3 par pays) à travers 3 prix : prix de la meilleure entrepreneuse de l'année, prix de la meilleure startup de moins de 3 ans et prix du meilleur projet de création d'entreprise.

EM-EP-210b.1 Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales

Oui

(1) Etude TotalEnergies.

Relations avec les populations locales

Ancrer notre transformation avec les actions des territoires et avec une volonté de transition juste

En France, TotalEnergies accompagne la conversion de ses sites industriels et entend partager son ambition de transformation avec ses parties prenantes. Depuis septembre 2021, une direction dédiée est en charge de tisser des liens avec ses parties prenantes publiques et privées locales et de nourrir un dialogue tourné vers les territoires. Les missions étendues de cette direction sont de représenter la Compagnie dans les régions, dialoguer avec les parties prenantes, nouer des partenariats, par exemple au travers de collaborations avec les régions et les métropoles, s'intégrer dans les territoires en participant à certaines instances régionales au plus près des décideurs des régions, communiquer sur la transformation de la Compagnie, en impliquant les secteurs de la Compagnie et la Fondation d'entreprise. A titre d'illustration, durant l'année 2022, dans chaque région, des Think Tanks ont été lancés pour dialoguer avec les parties prenantes sur les enjeux régionaux liés à la transition énergétique (acceptabilité des énergies renouvelables, compétences, enjeux technologiques, transition juste...) : les 34 réunions tenues ont permis de rassembler près de 300 participants. Plusieurs partenariats ont été noués avec des métropoles comme celles de Toulouse et de Nice Côte d'Azur afin d'accompagner ces territoires dans leur transition énergétique et leur développement économique. TotalEnergies a aussi noué un partenariat avec la FNSEA afin d'avancer ensemble pour la décarbonation du monde agricole.

Cette direction est également en charge de l'accompagnement de la reconversion des sites industriels de la Compagnie dans une volonté de transition juste et de support à la transition énergétique. Ainsi, les sous-traitants de ces sites sont accompagnés pour la mise en place de formation et le repositionnement des compétences de leurs employés notamment vers les nouveaux métiers de la transition énergétique. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent être accompagnés dans leurs projets personnels de création d'entreprise. Des projets portés par d'autres industriels peuvent être accompagnés et subventionnés afin de faciliter l'implantation de nouvelles unités industrielles. Chaque projet tient compte d'une analyse de l'évolution des marchés afin de redonner, sur le long terme, de la compétitivité aux sites industriels. Une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation. TotalEnergies réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels elle opère avec une volonté de transition juste et de maintien d'un ancrage industriel fort et pérenne.

EM-EP-210b.1

Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales

Oui

- Sur la plateforme industrielle de Carling, la CVDES relative à l'arrêt du second vapocraqueur a été clôturée en 2018 avec un engagement final de 12 millions d'euros de subventions de TotalEnergies pour quatre projets industriels représentant 125 millions d'euros d'investissements et 143 emplois programmés. TotalEnergies s'est en outre engagée à accompagner les projets industriels jusqu'au démarrage effectif des unités de production. Les unités industrielles de chimie verte de Metabolic Explorer et d'Afyren ont été respectivement inaugurées en septembre 2021 et en septembre 2022.
- La reconversion de la raffinerie de La Mède prévoyant un investissement initial de plus de 275 millions d'euros s'est concrétisée avec notamment le démarrage en 2018 d'une centrale solaire de 8 MW, et, en juillet 2019, de la première bioraffinerie française. La CVDES de La Mède a été clôturée en mars 2021. TotalEnergies a accompagné les entreprises sous-traitantes et soutenu 8 projets industriels et 3 démonstrateurs industriels avec près de 300 créations d'emplois prévues.
- Sur la plateforme de Lacq, une antenne spécifique de TotalEnergies recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pau-Béarn, le groupement d'intérêt public Chemparc, la Communauté de communes de Lacq-Orthez, et Sobegi. La construction de l'unité de chimie verte portée par la société Alpha Chitin (investissement de 14 millions d'euros et 20 emplois créés pour la première phase) s'est achevée fin 2022. Fin 2021, le projet Caremag de recyclage de terres rares à partir d'aimants permanents présents dans les moteurs électriques et de séparation de terres rares lourdes a annoncé son implantation sur le bassin de Lacq. Avec l'ajout d'un second projet de séparation de terres rares lourdes, Caremag prévoit désormais d'investir 150 millions d'euros et de créer 80 à 120 emplois. En outre, un projet d'e-méthanol est à l'étude. Les moyens coordonnés des acteurs du territoire, dont TotalEnergies, ont ainsi permis de lancer la création, sur le site, de nouvelles filières d'avenir liées à la transition énergétique.
- Sur la plateforme de Grandpuits, TotalEnergies accompagne le projet de conversion du site vers une plateforme « zéro pétrole » annoncé en septembre 2020 et représentant un investissement prévu de plus de 500 millions d'euros. La plateforme de Grandpuits comprendra quatre activités majeures : la transformation de biomasse en biocarburants, la production de bioplastiques, le recyclage déchets plastiques et la production d'électricité photovoltaïque ainsi que son stockage par batteries. La CVDES entre les pouvoirs publics et TotalEnergies prévoit un budget de près de 5 millions d'euros dédié à l'accompagnement des bassins d'emplois de Grandpuits et de Gargenville et, en particulier, des sous-traitants et de l'accueil de nouveaux emplois industriels, dans une volonté de transition juste.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Relations avec les populations locales			
			<p>Enfin, TotalEnergies soutient la création ou le maintien d'emplois pérennes en France en octroyant des prêts à des PME en particulier à celles portant des projets contribuant à la transition écologique et énergétique. De 2020 à 2022, des prêts ont été octroyés à 358 projets de PME pour un montant total de 13,7 millions d'euros et près de 10 000 emplois soutenus-</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.9.1)</p> <p>Dialoguer et impliquer les parties prenantes locales</p> <p>TotalEnergies promeut le dialogue avec les parties prenantes locales afin de développer avec elles des relations constructives et transparentes. Pour cela, le référentiel One MAESTRO de TotalEnergies prévoit que les filiales doivent engager un processus de dialogue structuré et régulier avec leurs parties prenantes pour les informer, les écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes. Il prévoit également que les filiales doivent rendre compte des actions d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts négatifs, puis mesurer la satisfaction des parties prenantes et identifier des axes de progrès. Consciente des spécificités des droits des Peuples autochtones et tribaux (convention n°169 de l'Organisation internationale du travail), TotalEnergies précise dans son référentiel les principes à adopter vis-à-vis de ces communautés. Elle encourage le recours à des experts pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités de ces Peuples, pour les consulter et pour contribuer à leur développement socio-économique. Cette approche s'inscrit également dans le respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.</p>
EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	<p>Dans le secteur Raffinage-Chimie, les raffineries et sites pétrochimiques mettent la consultation de leurs parties prenantes au cœur de leur démarche d'amélioration continue et tous sont certifiés ISO14001. Des structures locales de dialogue, comme les <i>Community Advisory Panels</i> aux États-Unis ou des commissions locales spécifiques sur certaines plateformes européennes (conférence riveraine de Feyzin, instance riveraine de Donges ou réunion de riverains de La Mède) sont mises en place.</p> <p>Le Marketing & Services a développé des outils d'engagement des parties prenantes adaptés à la diversité de ses métiers (dépôts pétroliers, sites emplisseurs, usines de lubrifiants, transport routier ou station-service) qui peuvent facilement être déclinés dans des contextes et territoires très variés.</p> <p>Pour les projets du secteur Exploration-Production, la démarche de dialogue est initiée dès la phase d'exploration, même lorsque TotalEnergies n'a pas d'équipes permanentes présentes sur place. Chaque filiale ou projet développe un plan d'engagement avec ses parties prenantes décrivant un processus de dialogue transparent, le planning et les moyens pour assurer sa mise en œuvre. Dans la plupart des projets, un réseau d'agents de liaison avec les communautés (CLO – <i>Community Liaison Officers</i>) est déployé sur le terrain, pour informer et consulter les communautés riveraines, les autorités et autres acteurs locaux, avec un focus particulier sur les groupes vulnérables. Employés par TotalEnergies, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TotalEnergies et ses parties prenantes.</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.9.2)</p>
EM-EP-210b.2	Nombre et durée des retards d'origine non technique	Non	Non consolidé au niveau Compagnie.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Santé et sécurité du personnel			
			TRIR : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels 0,67
			Personnel de la Compagnie 0,60
			Personnel d'entreprises extérieures 0,76
	Taux de fréquence des accidents	Oui	<p>Ce qui correspond à :</p> <p>TRIR tous personnel : 0,13 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>TRIR Personnel Compagnie : 0,12 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>TRIR Entreprises extérieures : 0,15 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>Note : ces taux n'incluent pas les maladies professionnelles</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.3.2)</p> <p>Nombre de maladies professionnelles déclarées en 2022 pour les employés de la Compagnie : 129</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.3.4)</p>
EM-EP-320a.1	Nombre de décès accidentels rapporté aux heures travaillées	Oui	<p>0,77 (pour 100 millions d'heures travaillées)</p> <p>Ce qui correspond à : 0,0015 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.3.2)</p>
	Taux de fréquence des presque accidents	Oui	<p>Nombre de presque accidents et anomalies rapportés : près de 750 000</p> <p>Nombre d'heures travaillées : 392 millions</p> <p>Ce qui correspond à un taux de fréquence des presque accidents (pour 200 000 heures travaillées) d'environ : 380</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.3.2)</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés à temps plein	Oui	<p>Nombre de jours moyens de formation par salarié : 3,3 (hors compagnonnage)</p> <p>Pourcentage de formation dédiées à l'HSE : 23%</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.6.2)</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les entreprises extérieures	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés sous contrat de courte durée	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>
	EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Santé et sécurité du personnel			
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>La direction HSE intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, espaces confinés, etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les filiales dans leur démarche volontaire de renforcement de la culture sécurité. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates. Depuis 2020, une plateforme digitale regroupe ces différents outils ainsi que des exemples d'application, des fiches pratiques et des retours sur les notions fondamentales sur les FOH. Cette plateforme reprend les principes couverts par deux guides du référentiel One MAESTRO traitant respectivement les FOH et les approches pour une Culture de Sécurité Intégrée. La mise en œuvre de ces principes est promue au sein de la Compagnie au travers de modules dédiés intégrés dans des formations destinées aux différentes populations, ou au travers de formations spécifiques à la demande des filiales.</p> <p>Au-delà des exigences de son référentiel One MAESTRO, la Compagnie dispose de 12 <i>Règles d'or de la sécurité au poste de travail</i> depuis 2010. Ces Règles d'or simples, mémorisables par tous et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail doivent être respectées scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers de la Compagnie. L'objectif des Règles d'or est d'assurer la sécurité au quotidien dans les opérations et sur les sites avec un objectif commun : « Zéro accident mortel ». En 2022, TotalEnergies a revu ses Règles d'or afin que leur rédaction s'adresse plus directement aux acteurs sur le terrain et facilite leur appropriation. Ces Règles d'or ont été largement diffusées lors de la Journée Mondiale de la Sécurité, aux salariés comme aux entreprises extérieures. Afin d'ancrer ces nouvelles Règles d'or et de permettre leur discussion et leur appropriation par les équipes, une nouvelle Règle d'or a été mise à l'honneur chaque mois et des supports de déploiement, basés sur l'accidentologie de la Compagnie, ont été diffusés aux filiales. En complément, le dispositif <i>Stop Card</i> en place permet à tout intervenant de la Compagnie ou d'une entreprise extérieure d'intervenir en cas notamment de non-respect d'une Règle d'or. A partir de 2019, la Compagnie a également déployé le programme <i>Nos vies avant tout : zéro accident mortel</i> comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures (10 000 réalisées en 2022 sur les sites de la Compagnie) ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au travail dans tous les sites opérés concernés (<i>Feu vert sécurité - Life Saving Checks</i>) ; et d'un outil permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité pour les cinq activités à risque élevé (travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur système alimenté en énergie, travaux en espace confiné, travaux à chaud) ; 150 000 vérifications de conformité ont été réalisées dans ce cadre en 2022 au sein des sites de la Compagnie</p> <p>La bonne application du cadre de référence One MAESTRO, et plus généralement des dispositifs de la Compagnie en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des audits. L'engagement HSE des entreprises extérieures est également suivi au travers d'un processus de qualification et de sélection des entreprises. Le référentiel prévoit que pour qu'une entreprise extérieure soit autorisée à mener des travaux à risques élevés sur un site opéré par une filiale de la Compagnie, elle doit posséder une certification de son système de management HSE par un organisme tiers reconnu ou à défaut faire l'objet d'une inspection de conformité. Pour les entreprises extérieures dont le volume d'heures travaillées est important, un référent Sécurité (<i>Safety Contract Owner</i>) peut être désigné parmi les dirigeants des secteurs de la Compagnie ou les membres des Comités de direction des filiales de la Compagnie pour instaurer un dialogue de haut niveau avec l'encadrement de l'entreprise extérieure et renforcer l'engagement et la visibilité sur les sujets liés à l'HSE.</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
	Santé et sécurité du personnel		<p>Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun aux politiques HSE de la Compagnie. À cet effet, TotalEnergies déploie des formations destinées aux différentes populations (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Safety Pass</i> : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1er janvier 2018 pour les nouveaux arrivants. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent » ; - <i>HSE for Managers</i> s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités de la Compagnie. Cette formation a été délivrée en classe virtuelle ainsi qu'en présentiel lors de 10 sessions en 2022, réunissant environ 200 managers ; - <i>Safety Leadership for Executives</i> est destinée aux dirigeants de la Compagnie et centrée sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Quatre sessions ont pu être organisées en 2022 pour former environ 70 dirigeants de la Compagnie. <p>Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Une vingtaine d'évaluations ont été réalisées en 2022.</p> <p>En complément des actions de formation, la direction HSE porte l'animation continue des thématiques HSE, avec des experts et spécialistes amenés tous les mois à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. La Journée Mondiale de la Sécurité organisée chaque année est un autre vecteur de cette animation. Elle a eu pour thème en 2022 « Les Règles d'or : mon engagement, notre sécurité ». Par ailleurs, TotalEnergies encourage et promeut les initiatives de ses filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, la Compagnie reconnaît et décerne un trophée à la meilleure initiative HSE réalisée en filiale.</p> <p>Enfin, en tant que valeur de TotalEnergies, la sécurité est prise en compte dans la politique de rémunération du personnel.</p> <p>Dans le domaine de la sûreté, la politique de la Compagnie vise à assurer la protection des personnes et des biens de la Compagnie face à des intentions ou des actes malveillants. Pour ce faire, TotalEnergies s'appuie sur sa direction Sûreté qui développe le référentiel de la Compagnie, assure la veille de la situation sécuritaire des pays dans lesquels elle opère en vue de déterminer les mesures de sûreté générales à adopter (autorisation de déplacement par exemple). Elle apporte également son support aux filiales notamment en cas de crise. Le référentiel de sûreté de la Compagnie s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées par TotalEnergies. Il prévoit que le système de management de la sûreté des filiales doit comprendre les étapes suivantes : l'analyse de la menace, l'évaluation des risques, le choix d'une posture de sûreté, la mise en place de moyens de prévention ou de protection, le contrôle et le <i>reporting</i> puis la révision périodique. Il doit également intégrer les exigences de la réglementation locale. Le référentiel prévoit que chaque filiale développe un plan de sûreté, des procédures opérationnelles et un plan d'action. Dans le cadre des projets de développement de nouvelles activités, la direction Sûreté de la Compagnie préconise, en lien avec les secteurs d'activité, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre.</p> <p>Dans chaque pays où TotalEnergies est présente, le <i>Country Chair</i> a la responsabilité de la sûreté des opérations dans le pays. Il s'assure de la mise en place des mesures et des moyens en s'appuyant sur un <i>Country Security Officer</i>. Les systèmes de management et les plans de sûreté des filiales sont régulièrement vérifiés par la direction Sûreté de la Compagnie ou le <i>Country Chair</i>. Des actions de sensibilisation et de formation et un <i>reporting</i> centralisé des événements de sûreté sont organisés par la direction Sûreté de la Compagnie.</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.3.2)</p>
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Valorisation des réserves et investissement			
			<p>Résilience de la stratégie de l'organisation</p> <p>La Compagnie a su renforcer la résilience de son portefeuille grâce à une gestion très active ces dernières années. 50% de changement de portefeuille en amont depuis 2015 assure un ratio de remplacement des réserves de pétrole supérieur à 100% sur 2015-21 (sans la Russie).</p> <p>Le portefeuille de TotalEnergies bénéficie d'un point mort bas conforme à son objectif stratégique d'être inférieur à 30 \$/b (point mort <i>cash</i> organique de la Compagnie avant dividende inférieur à 23,2 \$/b en 2022) qui assure la compétitivité de ses ressources.</p> <p>En particulier, TotalEnergies a le coût de production par baril et l'intensité des émissions de GES (Scope 1+2 opéré) des activités <i>oil & gas</i> Amont opérées en 2022 les plus bas parmi ses pairs, respectivement autour de 5 \$/bep et de 17 kg CO₂e/bep en 2022. En outre, la durée de vie des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz est de 17 ans et la valeur résiduelle des actifs <i>oil & gas</i> Amont de la Compagnie au-delà de 2040 représente moins de 15% de leur valeur totale.</p> <p>Risque d'actifs échoués</p> <p>En juin 2020, TotalEnergies a identifié que de ses actifs amont, seuls les projets de sables bitumineux au Canada de Fort Hills et Surmont pouvaient être qualifiés d'actifs échoués (<i>stranded assets</i>), c'est-à-dire présenter des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. TotalEnergies a décidé de ne prendre que les seules réserves prouvées pour les tests de dépréciations sur ces deux actifs - contrairement à la pratique générale qui intègre les réserves prouvées et probables, et de n'approuver aucun nouveau projet d'augmentation de capacités sur ces actifs de sables bitumineux canadiens.</p> <p>Cette gestion du portefeuille de TotalEnergies atténue le risque d'avoir des actifs échoués à l'avenir, si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient de manière plus rapide qu'estimé en raison de contraintes et de réglementations environnementales mondiales plus strictes et de l'évolution des préférences des consommateurs qui en résulterait.</p> <p>Sensibilité aux prix du CO₂, du pétrole et du gaz</p> <p>Par ailleurs, TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, y compris pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents et de tests de sensibilités. Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris⁽¹⁾ ; chaque nouvel investissement renforce ainsi la résilience du portefeuille de la Compagnie.</p> <p>Même si la tarification du CO₂ ne s'applique pas actuellement dans tous les pays où la Compagnie opère, TotalEnergies prend en compte comme cas de base dans ses critères d'investissement un prix du CO₂ minimum de 100 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) et au-delà de 2028, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an. Dans l'hypothèse où ce prix du CO₂ serait de 200 \$/t puis inflaté de 2%/an au-delà de 2028, soit une augmentation de 100 \$/t par rapport au scénario de base à partir de cette date, TotalEnergies évalue un impact négatif de l'ordre de 15% de la valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (amont et aval).</p> <p>Par rapport au scénario de base utilisé pour évaluer les investissements (Brent à 50 \$/b), l'utilisation du scénario de prix NZE de l'AIE conduirait à une valeur actualisée de l'ensemble des actifs (amont et aval) de la Compagnie inférieure de l'ordre de 15%.</p> <p>Comme le montrent les courbes de mérite des coûts de production à l'horizon 2030 et 2040 par comparaison avec la demande attendue selon les divers scénarios de l'AIE, le portefeuille de TotalEnergies présente un coût technique moyen qui le situe parmi les 50 Mb/j les moins coûteux à ces horizons-là notamment grâce à des actifs pétroliers à plateaux longs et à coûts de production faibles.</p> <p>Dépréciations des actifs Amont</p> <p>Par ailleurs, pour assurer la robustesse de la comptabilisation de ses actifs au bilan, la Compagnie retient pour le calcul des dépréciations de ses actifs <i>oil & gas</i> Amont une trajectoire de prix du pétrole qui se stabilise jusqu'à 2030, décroît ensuite linéairement pour atteindre 50 \$₂₀₂₂/b en 2040 puis qui décroît à partir de 2040 vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25 \$₂₀₂₂/b. Les prix retenus pour le gaz en Europe et en Asie, décroissent et se stabilisent à compter de 2027 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels, le Henry Hub restant sur cette période à 3 \$₂₀₂₂/Mbtu. Ils convergent tous ensuite vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.4.2)</p>
EM-EP-420a.1	Sensibilité du niveau des réserves d'hydrocarbures aux scénarios d'évolution des cours tenant compte de la tarification des émissions de carbone	Oui	
EM-EP-420a.2	Estimation des émissions de CO ₂ pour les réserves d'hydrocarbures prouvées	Oui	3,5 Gt CO ₂ e

(1) Se reporter au point 5.4.3.1 pour plus de détails.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Valorisation des réserves et investissement			
EM-EP-420a.3	Montant de l'investissement dans les énergies renouvelables et chiffre d'affaires tiré de la vente de ces énergies	Oui	<p>Les informations sont disponibles dans le chapitre 5.4.6.3 de l'URD 2022 pour les 3 indicateurs financiers : le chiffre d'affaires (« Chiffre d'affaires »), les dépenses d'investissements (« CapEx ») et les dépenses d'exploitation (« OpEx »), au sens de la réglementation sur la Taxonomie, sur le périmètre des entités contrôlées exclusivement et consolidées par TotalEnergies SE, pour l'année 2022.</p> <p>Les activités considérées comme liées aux énergies renouvelables sont couvertes par les rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Production d'électricité renouvelable (solaire photovoltaïque / éolienne / hydroélectrique / stockage) : 4.1, 4.3, 4.5, 4.10 – Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides: 4.13 – Digestion anaérobie de biodéchets : 5.7 – Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables : 7.6 <p>La définition des indicateurs financiers est donnée dans le chapitre 5.4.6.1 de l'URD 2022. (Source : DEU 2022, §5.4.6.1 et 5.4.6.3)</p>
EM-EP-420a.4	Discussion de l'influence du prix, de la demande en hydrocarbures et/ou de la réglementation en matière de climat sur la stratégie d'investissement pour l'exploration, l'acquisition et le développement des actifs	Oui	<p>Le mix énergétique mondial doit évoluer pour que les objectifs de l'Accord de Paris puissent être atteints. Dans ce contexte, TotalEnergies, en tant que compagnie multi-énergies, intègre cette évolution dans sa stratégie et s'est donné comme ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société.</p> <p>TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de GES structurée sur les principes suivants par ordre de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – éviter les émissions ; – les réduire en utilisant les meilleures technologies disponibles ; – compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées. <p>(Source : DEU 2022, §5.4.2)</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Déontologie et transparence			
EM-EP-510a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables situées dans les pays occupant les 20 dernières places du classement de l'indice de perception de la corruption de <i>Transparency International</i>	Oui	9,4% (réserves prouvées)

TotalEnergies est un acteur majeur du secteur de l'énergie, secteur où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, la Compagnie est présente dans près de 130 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Consciente que, de ce fait, elle se trouve exposée de manière élevée au risque de corruption, TotalEnergies applique en ce domaine un principe de tolérance zéro.

EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	<p>Pour prévenir les risques de corruption, TotalEnergies met en œuvre et déploie en son sein un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités de la Compagnie. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.</p> <p>La mobilisation de l'ensemble de la Compagnie et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013. En juin 2022, la Compagnie a reçu le rapport définitif établi par l'Agence Française Anti-corruption (AFA) à la suite du contrôle initié par celle-ci fin 2020. Ce rapport, qui a conforté pour la Compagnie la qualité d'ensemble du programme de la Compagnie et sa maturité, a également fait part de recommandations en vue de son amélioration. La Compagnie a arrêté un plan d'action dédié pour répondre aux recommandations de l'AFA. Le déploiement de ce plan d'action est en cours.</p> <p>Ce programme de conformité est élaboré par une organisation dédiée au niveau de la Compagnie et des secteurs à savoir, respectivement : la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques, dirigée par le Chief Compliance Officer, et les Branch Compliance Officers. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial de 360 Compliance Officers chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de <i>reporting</i> dédiée.</p> <p>Le programme de conformité anticorruption de TotalEnergies s'articule essentiellement autour des sept piliers suivants : l'engagement des instances dirigeantes ou « tone at the top », l'évaluation des risques, l'adoption de normes internes, la sensibilisation et la formation des collaborateurs, la remontée d'informations incluant des canaux d'alerte, les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du programme, et l'imposition de sanctions disciplinaires en cas de manquement.</p>
--------------	--	-----	--

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Déontologie et transparence			

5.8.1.1 Engagement des instances dirigeantes

L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption, clairement rappelé dans le Code de conduite de la Compagnie. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général sur ce sujet et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du *Business Ethics Day* à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La huitième édition intervenue en décembre 2022 a été consacrée au Respect de l'autre : une intervention faite en ligne du Directeur général du secteur Raffinage-Chimie, ainsi que des interventions sous le même format des responsables Conformité, Ethique et Droits humains ont été mises à la disposition des collaborateurs. Cette journée a été précédée d'une campagne d'affichage visant à rappeler l'importance de cette valeur cardinale de la Compagnie.

L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TotalEnergies à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TotalEnergies a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative* (PACI)⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TotalEnergies SE est devenu membre du Conseil du PACI en 2018, puis co-président de l'initiative fin 2019. TotalEnergies adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002.

5.8.1.2 Évaluation des risques

Pour adapter régulièrement le programme de conformité aux risques auxquels TotalEnergies est exposée, ceux-ci doivent être identifiés et évalués. Au-delà de la cartographie des risques de la Compagnie qui traite notamment du risque de corruption, une cartographie spécifique au risque de corruption est réalisée selon une méthodologie formalisée par une règle adoptée début 2020.

Cette règle prévoit une cartographie réalisée à deux niveaux : celui des entités sous la coordination du Compliance Officer et celui des secteurs d'activité sous la coordination des Branch Compliance Officers. À ce dernier niveau, l'évaluation doit notamment porter sur les principaux types de risques (achats, ventes, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, ressources humaines, représentants traitant avec agent public, fusions-acquisitions, joint ventures, dons et sponsoring, trafic d'influence). L'objectif de cette analyse à deux niveaux est d'établir des plans d'action adaptés aux risques identifiés et aux réalités du terrain. En outre, notamment à l'occasion de l'évaluation des risques de corruption, des outils sont mis à disposition des collaborateurs pour faciliter l'identification de ces risques et l'établissement des cartographies en découlant, tels que le Guide typologique des risques de corruption et le Guide méthodologique pour la réalisation de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence publié pour ce dernier fin 2022. Pour maîtriser les risques identifiés à l'occasion de l'établissement des cartographies des risques, des mesures sont ensuite mises en place et des règles spécifiques régulièrement adoptées et intégrées au référentiel de la Compagnie.

Conformément à la règle en place, le Chief Compliance Officer a présenté, pour la première fois en 2021, au *TotalEnergies Risk Management Committee* une synthèse des cartographies réalisées au niveau des différents secteurs d'activité. Une présentation de cette même synthèse a été faite par le Chief Compliance Officer au Comité exécutif en octobre 2021. En application de cette même règle, certains des secteurs d'activité dont les cartographies des risques de corruption dataient de trois ans ont relancé cet exercice fin 2022. A ce titre, il est prévu que l'ensemble des secteurs d'activité ait revu leurs cartographies des risques actuelles pour mi-2023 et qu'une synthèse de ces exercices soit comme en 2021 présentée aux instances de gouvernance de la Compagnie.

5.8.1.3 Normes internes

Élément essentiel du référentiel de la Compagnie, le Code de conduite précise les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Il interdit la corruption, y compris le trafic d'influence, et prône la tolérance zéro en la matière. Il a été enrichi en 2022 d'exemples encore plus spécifiques de risques de corruption auxquels les collaborateurs de la Compagnie peuvent être exposés.

Un *corpus* de normes internes en matière d'anticorruption régulièrement mises à jour complète le Code de conduite. Cet ensemble s'applique à toutes les sociétés contrôlées par la Compagnie dans le respect de leurs règles de décision respectives et sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables localement. La directive Conformité anticorruption rappelle les grands principes et organise le déploiement du programme anticorruption.

EM-EP-510a.2

Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Oui

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.
(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Déontologie et transparence			
			<p>Elle traite notamment de l'engagement, de la formation et de la sensibilisation, de la comptabilité et des écritures comptables, du dispositif d'évaluation et des mécanismes d'alerte. Cette directive est déclinée dans des règles qui traitent de sujets plus spécifiques afin de prévenir les différents risques identifiés.</p> <p>En matière de <i>due diligence</i> anticorruption, le déploiement de l'outil informatique de qualification des fournisseurs, qui intègre le processus de <i>due diligence</i> résultant de la règle unique adoptée en 2020, se poursuit. La <i>due diligence</i> repose sur le recueil d'informations, l'identification des risques éventuels de corruption et l'adoption de mesures de traitement appropriées. Elle est effectuée par l'opérationnel concerné, avec l'aide de son Compliance Officer qui peut faire appel à son Branch Compliance Officer. Une vigilance particulière est apportée aux représentants (agents ou autres) traitant avec des agents publics pour lesquels la règle interne applicable prévoit de manière spécifique la réalisation obligatoire d'une <i>due diligence</i> et le suivi par les opérationnels des relations contractuelles avec de tels tiers, ce qui peut inclure la vérification de factures, le contrôle de rapports d'activité ou la mise en œuvre d'audits. En outre, la Compagnie dispose d'une gouvernance interne permettant aux différents secteurs d'activités de gérer, de manière homogène et transverse, le cas particulier des tiers qui seraient rejetés après due diligence.</p> <p>A la suite de l'adoption en 2020 d'une règle pour traiter de l'enregistrement et de la comptabilisation des dépenses couvertes par des règles de conformité anticorruption, deux guides en découlant ont été publiés à l'été 2021 à l'attention des métiers comptable et conformité.</p> <p>D'autres normes traitent de domaines jugés à risques, tels que les cadeaux et invitations, qui doivent être déclarés et autorisés par la hiérarchie selon les seuils définis ; les conflits d'intérêts, qui doivent être déclarés à la hiérarchie et traités ; les mesures de prévention de la corruption adoptées par les joint ventures et les processus en lien avec les ressources humaines comme le recrutement.</p> <p>De manière générale, les normes internes sont modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et législatives applicables à TotalEnergies.</p> <p>5.8.1.4 Sensibilisation et formation</p> <p>Des actions de sensibilisation sont menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée à l'anticorruption sur l'intranet de TotalEnergies met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les normes ou des guides comme le livret Prévention et lutte contre la corruption. Une nouvelle campagne d'affichage relayant les messages clés dans les domaines à risques (tels que les cadeaux et invitations, les contrôles comptables et l'évaluation des tiers) a été organisée en 2022.</p> <p>Forte des formations en ligne sur l'anticorruption déployées dès 2011 (saison 1), puis en 2015 (saison 2), et qui ont permis, à fin 2022, la formation de plus de 82 000 collaborateurs, la Compagnie a lancé mi-2022 une nouvelle formation en ligne (saison 3). Obligatoire pour les populations-cibles (soit 35 000 collaborateurs environ), elle a remplacé les deux saisons précédentes. Cette nouvelle formation présente la particularité de reposer sur l'attribution d'un profil propre à chaque apprenant (de débutant à expert), déterminé au regard de ses réponses aux questions posées en introduction de la formation. Ce profil spécifique à chaque apprenant permet ensuite de lui faire suivre les modules les plus adaptés à ses besoins. A fin 2022, cette nouvelle formation en ligne, lancée en cours d'année, a déjà été suivie par plus de 31 000 collaborateurs.</p> <p>Début 2022, le Comité exécutif a revu l'ensemble des formations en ligne disponibles notamment en matière de Conformité anticorruption et anti-fraude et déterminer pour chacune d'elles les fonctions jugées les plus exposées (comme les achats et les ressources humaines) au risque de corruption. Pour ces populations, des actions de formation plus ciblées sont dispensées, que ce soit par les équipes Conformité de la Compagnie et des secteurs ou par les Compliance Officers. En outre, il est prévu de déployer courant 2023 des webinaires spécifiques pour ces mêmes fonctions.</p> <p>Concernant le réseau Conformité anticorruption et anti-fraude, plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les Compliance Officers. Les Branch Compliance Officers bénéficient également chaque année de journées de formation sur des thèmes ciblés.</p> <p>5.8.1.5 Remontée d'informations</p> <p>La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de <i>reporting</i> annuel au titre duquel, en 2022, la Compagnie a déployé un nouvel outil interne dédié. Le <i>reporting</i> annuel est effectué par les Compliance Officers, revu par leur Branch Compliance Officer et transmis au Chief Compliance Officer. Ce <i>reporting</i> permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, via des indicateurs chiffrés portant sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de <i>due diligences</i> réalisées.</p>
EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Déontologie et transparence			
			<p>Les données consolidées issues de ce <i>reporting</i>, qui reflètent les résultats des politiques mises en œuvre, sont présentées annuellement au Comité exécutif, ainsi qu'au Conseil d'administration via le Comité de gouvernance et d'éthique. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.</p> <p>Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du <i>speak-up</i> et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière sur la règle adoptée fin 2020 qui est venue formaliser les modalités de recueil des alertes en matière d'intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence). Cette règle prévoit expressément qu'aucune sanction disciplinaire, ni aucune mesure de représailles, discriminatoire, directe ou indirecte, ne peut être prise à l'encontre du lanceur d'alerte, dès lors que celle-ci est faite de bonne foi, et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction. Cette règle, associée à celle adoptée également en 2020 par le Comité d'éthique en matière de recueil et traitement des signalements, permet ainsi de couvrir l'ensemble des situations ou comportements susceptibles d'être contraires au Code de conduite de la Compagnie.</p> <p>A ce titre, en écho à ce Code, la règle adoptée fin 2020 par la Conformité anticorruption rappelle les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut ainsi contacter, selon ce qui lui paraît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les Compliance Officers ou Ethics Officers, ou le Comité d'éthique. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.</p> <p>Le Comité d'éthique peut être saisi via l'adresse électronique ethics@totalenergies.com, par les collaborateurs et les tiers. TotalEnergies ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.</p> <p>5.8.1.6 Évaluation et contrôle</p> <p>Le contrôle du dispositif anticorruption est en premier niveau assuré par les opérationnels, ainsi que leur hiérarchie directe et leur Compliance Officer, chargés de veiller au quotidien à la bonne application des règles. En deuxième niveau, des contrôles sont effectués par la fonction Conformité, avec notamment des missions d'évaluation appelées <i>compliance reviews</i> qui sont menées par une équipe dédiée au sein de la direction Conformité et gestion des risques juridiques de TotalEnergies. Ces missions d'évaluation de deuxième niveau sont réalisées par une équipe interne rattachée au Chief Compliance Officer, accompagnée par des avocats et des prestataires externes spécialisés en analyses de données financières et comptables. Chaque année, une vingtaine de ces missions sont effectuées sur les filiales jugées les plus exposées au risque de corruption sur une base multicritère (indice <i>Transparency International</i>, date de la dernière mission d'évaluation, incidents éventuels notamment). En outre, la direction Audit & Contrôle interne effectue un contrôle annuel sur pièces visant à s'assurer de la qualité du <i>reporting</i> effectué par les Compliance Officers, ainsi que des missions de vérification de l'auto-évaluation par les entités soumises à la réglementation Sarbanes-Oxley de leur cadre de contrôle interne. En troisième niveau, cette direction participe également au contrôle du dispositif anticorruption par des audits dénommés « mission d'assurance », réalisés sur la base d'un référentiel intégrant la conformité. Les contrôles effectués dans ce cadre par la direction Audit & Contrôle interne sont sélectionnés sur la base des résultats de l'analyse de risques qu'elle effectue en amont de chaque mission. Les contrôles réalisés peuvent porter en particulier sur l'évaluation des tiers, la cartographie des risques de corruption ou le régime disciplinaire. L'ensemble de ce dispositif est décrit dans un guide sur le contrôle de la mise en œuvre du programme anticorruption publié fin 2020 qui requiert la mise en œuvre d'un « Plan de Contrôle des processus Anti-Corruption » (PCAC) au sein de chaque secteur d'activité. Ce guide a été revu fin 2022 et publié début 2023 notamment pour compléter les exemples de tests pouvant être effectués au titre du PCAC.</p> <p>5.8.1.7 Sanctions</p> <p>En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application du Code de conduite et de la directive Conformité anticorruption, tout manquement aux normes anticorruption doit donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté de TotalEnergies en la matière est rappelée dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet. Cette fermeté, qui traduit l'engagement des instances dirigeantes, contribue, avec les autres piliers décrits ci-dessus, à la robustesse du programme de conformité anticorruption. Ainsi, en 2022, la Compagnie a répertorié un peu de plus de 200 incidents en matière d'intégrité (couvrant fraude - hors tentatives, corruption ou trafic d'influence) qui ont conduit, pour ceux avérés et lorsqu'un ou plusieurs collaborateurs de la Compagnie étaient concernés, au prononcé de près de 130 sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.8.1)</p>
EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
Gestion de l'environnement juridique et réglementaire			
			<p>La transition énergétique et la limitation du réchauffement climatique sont des défis globaux. TotalEnergies ne pourra les relever qu'en impliquant activement ses partenaires, grâce notamment à sa mobilisation auprès des pouvoirs publics et des associations professionnelles.</p> <p>Mobilisation des associations professionnelles</p> <p>TotalEnergies adhère à des associations professionnelles et en publie la liste depuis 2016 sur son site. Elle coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques mais certaines prennent également des positions publiques sur le climat. La Compagnie s'assure de l'alignement des associations dont elle est membre avec ses positions et évalue régulièrement cet alignement sur les enjeux climatiques.</p> <p>TotalEnergies conduit ainsi tous les deux ans depuis 2019 une évaluation des positions publiques des principales associations professionnelles dont elle est membre, notamment sur le sujet climatique. Une revue partielle est réalisée les années intermédiaires. La revue complète pour 2023 est en cours. Pour les associations ayant exprimé des positions sur le climat, l'alignement avec TotalEnergies est évalué par rapport aux six principes listés dans sa directive applicable à la représentation d'intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la position scientifique : TotalEnergies reconnaît le lien établi par la science entre les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, et le changement climatique ; - l'Accord de Paris : TotalEnergies reconnaît l'Accord de Paris comme une avancée majeure dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutient les initiatives des États parties prenantes pour atteindre les objectifs de cet accord ; - la tarification du carbone : TotalEnergies soutient la mise en place d'une tarification du carbone ; - le développement des énergies renouvelables : TotalEnergies soutient les politiques, initiatives et technologies visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables et des bioénergies durables (biocarburants, biogaz) ainsi que les énergies et les technologies visant à la décarbonation des procédés industriels et des transports, tels que l'hydrogène, le stockage du carbone ou le véhicule électrique ; - le rôle du gaz naturel : TotalEnergies promeut le rôle du gaz naturel comme énergie de transition (« transition fuel »), en particulier en remplacement du charbon. TotalEnergies soutient les politiques visant à mesurer et réduire les émissions de méthane pour tendre vers l'ambition de zéro émission de méthane ; - la compensation carbone : TotalEnergies promeut une politique de réduction des GES, éviter -- réduire en utilisant les meilleures technologies disponibles -- compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées. La Compagnie soutient les mécanismes de compensation carbone nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone, dans le cadre des marchés organisés et certifiés assurant la qualité et la durabilité des crédits carbone. <p>Soutien à l'action des États et à la transparence de l'information sur le climat</p> <p>TotalEnergies soutient les engagements que prennent les États dans la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris et publie ses positions sur son site institutionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En Europe, TotalEnergies soutient le paquet « Fit for 55 » et notamment certains éléments clés qui sont alignés avec sa stratégie et ses positions : <ul style="list-style-type: none"> - généralisation du prix du carbone ; - développement massif des énergies renouvelables ; - mise en place des infrastructures (bornes de recharges, hydrogène) ; - développement de carburants bas carbone et des renouvelables à destination du secteur du transport. <p>En cohérence avec ce soutien, la Compagnie a adressé plusieurs réponses aux consultations de la Commission européenne liées au climat en 2022. Elles sont publiques, consultables en ligne et concernent la mesure des émissions des transports, la certification des puits de carbone et les projets d'énergie renouvelable et d'énergie solaire. TotalEnergies a apporté son soutien au mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières dans le cadre du système d'échange de quotas d'émissions. Dans une lettre co-signée avec Siemens, la Compagnie a également soutenu une Union européenne de l'énergie auprès du président français et du chancelier allemand. Enfin, TotalEnergies soutient le plan d'action digitales de l'ERT (European Round Table for Industry) en faveur de la transition énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux États-Unis, TotalEnergies soutient la mise en œuvre de l'Inflation Reduction Act et compte en tirer parti pour accélérer le déploiement de ses activités dans les énergies renouvelables. - En France, la Compagnie a rejoint l'initiative Ecowatt portée par RTE, opérateur du réseau électrique à haute tension français, et qui promeut une consommation d'énergie responsable.
EM-EP-530a.1	Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur	En partie	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)			
EM-EP-530a.1	Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur	En partie	En cohérence avec son principe de transparence, TotalEnergies a apporté en 2022 son soutien aux propositions de nouveaux standards de reporting sur le climat proposés par la SEC et l'ISSB ⁽¹⁾ . La Compagnie coopère également avec l'initiative « Science Based Targets » visant à définir des standards applicables à son secteur pour définir un critère de compatibilité des objectifs avec l'Accord de Paris. (Source : DEU 2022, §5.4.2)			
Management du risque majeur						
EM-EP-540a.1	Nombre de pertes de confinement classées Tier 1 rapporté aux heures travaillées	Oui		2022	2021	2020
			Pertes de confinement (Tier 1)	11	29	30
			Millions d'heures travaillées – Tous personnel	392	389	389
			Le taux de pertes de confinement Tier 1 pour 200 000 heures travaillées est donc égal à 0,006 . (Source : DEU 2022, §5.3.1 et 5.3.2)			
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	<p>Pour prévenir la survenance d'un accident industriel majeur, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages importants aux biens, TotalEnergies met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées. La division Risques majeurs de la direction HSE apporte son support dans l'application de cette politique.</p> <p>Outre les activités de forage et de transport par pipeline, TotalEnergies dénombre, à fin 2022, 185 sites et zones d'exploitation opérés exposés à ces risques qui correspondent à l'ensemble des activités de production d'hydrocarbures, offshore ou <i>onshore</i>, ainsi qu'aux sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas) et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne (contre 181 sites à fin 2021 et 186 à fin 2020).</p> <p>La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur de la Compagnie s'applique dès la conception ainsi que durant toute la vie des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles de la Compagnie, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention, mais également sur des mesures d'atténuation. Elles peuvent être techniques ou organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, <i>a minima</i> tous les cinq ans, ou lors de modification des installations. Des formations sur les risques accidentels majeurs sont organisées au siège et sur les sites en filiale pour les équipes opérationnelles.</p> <p>En matière de conception et de construction des installations, des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations de la Compagnie est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles de la Compagnie définissent le processus de maîtrise à suivre.</p> <p>En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité des installations opérées par la Compagnie, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés, soit par les analyses de risques, soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus, allant de la préparation à la clôture, est défini. Le référentiel de la Compagnie prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.</p> <p>A titre d'illustration, afin de maîtriser l'intégrité des pipelines opérés par la Compagnie, ceux-ci font l'objet de contrôles périodiques comme les contrôles de la protection cathodique, la surveillance au sol ou aérienne ou les inspections par raclure instrumentées. Ces actions sont planifiées dans le cadre des programmes de surveillance et de maintenance des canalisations. Ces contrôles et leur périodicité sont renforcés dans les zones à forts enjeux humains ou environnementaux identifiées par l'analyse des risques.</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.3.1)</p>			

(1) International Sustainability Standards Board. Créé en novembre 2021 par la IFRS (International Financial Reporting Standards) Foundation, l'ISSB est un organisme dont l'objet est de développer des standards de durabilité qui faciliteront le reporting extra-financier des entreprises.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
	Management du risque majeur		<p>Afin de faire face efficacement à l'éventualité d'un accident industriel majeur, TotalEnergies a mis en place un dispositif global de gestion de crise reposant notamment sur un système d'astreinte 24/7, sur un processus spécifique déployé dans les filiales et sur un espace de gestion de crise dédié, au siège, permettant de gérer deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et que les filiales doivent les tester régulièrement.</p> <p>Le contexte de la pandémie COVID-19 a montré la capacité de résilience de la Compagnie qui a su utiliser, selon différents formats, ses procédures et méthodologies pour organiser des exercices de gestion de crise en présentiel, en distanciel ou de manière hybride. Cela a été rendu possible notamment grâce au déploiement continu de cellules de crise digitales pour le siège, les secteurs et les filiales et au déploiement des formations associées. En filiales et au siège, les équipes amenées à intervenir s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. Afin de maintenir les capacités de formation, quelle que soit l'évolution de la situation, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été dispensée soit en mode présentiel, soit à distance en fonction de l'accessibilité des pays. En 2022, 371 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en filiales et au siège.</p> <p>TotalEnergies a également poursuivi le déploiement de l'<i>Incident Management System</i> (IMS) dans les filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures liquides ou de gaz naturel des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'<i>International Petroleum Industry Environmental Conservation Association</i> (l'APIECA) et progressivement adopté par les majors. En 2022, 199 collaborateurs ont été formés à l'IMS et 7 filiales de l'Exploration-Production ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, portant à 780 le nombre total de collaborateurs formés et à 18 le nombre de filiales où l'IMS est déployé.</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.3.1)</p> <p>Pour ses transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures, TotalEnergies maintient une politique rigoureuse de sécurité reposant en particulier sur une sélection stricte des navires et barges affrétés répondant aux meilleurs standards internationaux. Le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés <i>vetting</i>, s'appuient notamment sur les réglementations, les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF⁽¹⁾, ainsi qu'en Europe sur le système European Barge Inspection Scheme (EBIS). Le <i>vetting</i> des navires citernes et barges est mis en œuvre par une entité unique et centralisée de la Compagnie. En 2022, l'âge moyen de la flotte de navires pétroliers affrétée à temps par TotalEnergies est de sept ans.</p> <p>Les terminaux maritimes opérés de la Compagnie ont achevé la consolidation de leurs caractéristiques physiques dans la base de données mondiales du Marine Terminal Information System (MTIS) de l'OCIMF, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TotalEnergies encourage l'ensemble de ses terminaux opérés à utiliser le Marine Terminal Management and Self Assessment (MTMSA), référentiel préconisé par l'industrie auprès des opérateurs de terminaux, afin d'améliorer en continu la sécurité de leurs opérations. Depuis octobre 2020, le cadre de référence One MAESTRO exige une formation sur le contrôle des conditions de sécurité de l'interface navire-terre (SSSCL – Ship Shore Safety Check List) et des opérations de transfert de cargaison. À fin 2022, 100% des filiales opérant des terminaux disposaient de personnel ayant déjà suivi cette formation.</p> <p>Pour faire face à un déversement accidentel majeur, TotalEnergies a structuré un dispositif global de gestion de crise décrit au point 5.3.1 de ce chapitre. Ce dispositif est complété, pour les sites opérés par la Compagnie concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du référentiel One MAESTRO. Celles-ci imposent de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations de la Compagnie. Les sociétés de TotalEnergies peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (FOST – Fast Oil Spill Team) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures. Ainsi, en 2022, TotalEnergies a contribué à l'exercice européen de très grande ampleur « DOMINO », organisé par les autorités françaises et mettant en jeu différentes organisations de sécurité civile de plusieurs pays ainsi que différents sites industriels (35 000 personnes mobilisées). Le site de La Mède a simulé un scénario de fuite d'huile végétale. TotalEnergies a mobilisé pour cela les différents niveaux de réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sur site avec la Cellule de Management de Crise et avec le support du FOST et le renfort des marins pompiers de Marseille ; – au siège de la Compagnie avec la Cellule de Support de Crise du secteur Raffinage-Chimie et l'appui de la cellule interne d'expertise antipollution.
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	

(1) OCIMF (Oil Companies International Marine Forum) : Association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le Ship Inspection Report (SIRE), programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (BIQ – Barge Inspection Questionnaire).

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2022)
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	<p>Pour les activités d'exploration-production d'hydrocarbures, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (<i>subsea capping</i>) et de captage de fuite (<i>subsea containment</i>), mobilisables par voie aérienne, sont positionnés depuis 2014 en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent d'avoir accès à des solutions plus rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TotalEnergies partout dans le monde. Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières dont TotalEnergies fait partie et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, Oil Spill Response Ltd (OSRL). De plus, depuis 2018, un dispositif destiné à faciliter les opérations de <i>capping</i> par faible profondeur d'eau, l'Offset Installation Equipment (OIE), est positionné à Trieste (Italie). Géré par OSRL, il peut être transporté par avion ou bateau en tout point du globe en cas de besoin. En 2022, un exercice de préparation et prémobilisation jusqu'au quai (prêt à être chargé sur un bateau) a été réalisé par TotalEnergies dans un but d'amélioration continue des procédures de mobilisation des moyens de réponse en cas d'incident sur un puits.</p> <p>En complément, TotalEnergies a conçu et développé son propre système de <i>capping</i> (Subsea Emergency Response System) pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements sont positionnés en Angola et en République du Congo, couvrant ainsi toute la région du golfe de Guinée. Ces équipements ont été déployés avec succès en exercice et en conditions réelles en mars 2019 au large du Nigéria.</p> <p>(Source : DEU 2022, §5.5.2)</p>

Mesures de l'activité			
	Production de pétrole	Oui	1 307 kb/j (Source : DEU 2022, §2.3)
EM-EP-000.A	Production de gaz naturel	Oui	1 458 kbep/j (Source : DEU 2022, §2.3)
	Production de pétrole synthétique	Oui	0 bep/j
	Production de gaz synthétique	Oui	0 bep/j
EM-EP-000.B	Nombre de sites en mer	Oui	60 (Actifs ayant contribué à la production en 2022)
EM-EP-000.C	Nombre de sites terrestres	Oui	43 (Actifs ayant contribué à la production en 2022)